

Protéger les captages d'eau potable

L'exemple du captage de Dammarie

● Une qualité de l'eau dégradée

Localisé en Beauce chartraine, le captage de Dammarie exploite la nappe de la craie.

Depuis 2001, la concentration en nitrates de l'eau brute dépasse le seuil de potabilité. Au delà du Périmètre de Protection de Captage, qui vise à lutter contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles, il était nécessaire de mettre en place des actions ciblées pour réduire les pollutions diffuses.

Cela s'est traduit, dès 2007 par la mise en œuvre d'une opération « Bassin d'Alimentation en eau potable » créée à l'initiative du Conseil Général d'Eure et Loir sur 4300 ha. L'animation du volet agricole est réalisée par la Chambre d'agriculture et le volet non agricole par le Conseil Général. Exploitants agricoles et collectivités sont sensibilisés à la protection de cette ressource fragile.



● La protection de la ressource par les agriculteurs



Ce Bassin d'Alimentation de Captage vise à réduire les pollutions diffuses par :

- la mise en place de bandes enherbées le long des fossés et des vallées sèches,
- le suivi et connaissance des pratiques agricoles en matière de gestion de la fertilisation azotée et des produits phytosanitaires,
- La sensibilisation à une meilleure gestion de la fertilisation azotée et à l'utilisation des phytosanitaires,
- la sensibilisation à l'agriculture intégrée et à l'agriculture biologique.

Le risque de pollution ponctuelle est pris en compte avec la sensibilisation à l'aménagement d'aires sécurisées de remplissage du pulvérisateur.

● Une convention pour un accompagnement agricole

Un protocole d'accord entre le Conseil général et la Chambre d'agriculture permet de définir annuellement le programme d'actions à mettre en place.

Le financement des actions et de l'animation est assuré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général.

L'animation menée par la Chambre d'agriculture a permis d'aboutir à la contractualisation volontaire de Mesures Agro Environnementales (MAE aides à la création ou au maintien de prairies, MAE réduction des intrants) ainsi qu'à une utilisation des subventions du Plan Végétal Environnement (PVE). Ces outils financiers permettent d'accompagner les changements de pratiques des exploitants agricoles.



● Une implication des acteurs encourageante

Même si tous les exploitants agricoles n'ont pas contractualisé de MAE, leur accompagnement permet de connaître les pratiques de 75% de la SAU du Bassin Versant en 2009. L'enherbement le long des fossés reste stable.

Par ailleurs, les communes de Dammarie et Corancez ont adopté en 2009 un plan de désherbage communal visant à limiter leur utilisation de phytosanitaires.

En janvier 2009, Dammarie a été inscrite sur la liste des captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ce qui montre l'importance de préserver cette ressource.

Au delà, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir réalise des expérimentations sur les sites de Miermaigne et du lycée de la Saussaye sur les systèmes alternatifs à une agriculture en conventionnelle (agriculture intégrée utilisant plus ou moins du désherbage mécanique).



Pour en savoir plus :

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - 28024 Chartres Cedex

Tél. : 02 37 24 45 45

accueil@eure-et-loir.chambagri.fr - www.eure-et-loir.chambagri.fr



Et dans les autres départements :

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'agriculture sur www.centre.chambagri.fr



Document réalisé par les Chambres d'agriculture de la Région Centre dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole 2009 - 2013 avec le concours financier du Cas Dar.